

## COMMENT DEMANDER UN CONTRAT D'ALLOCATION D'ÉTUDES ?

1

Adressez votre CV et votre lettre de motivation à [drh@ch-alencon.fr](mailto:drh@ch-alencon.fr)

2

Vous serez reçu(e) en entretien par la DRH et la Direction des Soins du CHICAM

3

Si votre candidature est retenue, vous signerez votre contrat d'allocation d'études

### UN CONTRAT

### GAGNANT - GAGNANT !

Vous êtes en 2ème ou en 3ème année d'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ?

Le CHICAM vous propose de signer un contrat d'allocation d'études.

Le principe ? **Nous vous aidons financièrement** pendant vos dernières années études et **vous nous rejoignez, une fois une fois diplômé**, pour 2 ou 3 ans !

## NOS SITES

### Alençon



**Centre Hospitalier d'Alençon**  
25 rue de Fresnay  
61000 Alençon

**Résidence Les Pastels (EHPAD, USLD, UHR)**  
8 rue Alfred Musset  
61000 Alençon

### Mamers



**Hôpital de Proximité de Mamers (médecine, EHPAD, USLD, UPAD)**  
Route du Mêle sur Sarthe  
72600 Mamers

**EHPAD "La Dive"**  
Rue du Hupry  
72600 Mamers

**Foyer de vie "La Diversité"**  
60 rue du Fort  
72600 Mamers



Pour suivre notre actualité, rejoignez nous sur nos réseaux sociaux :



# CAE

## CONTRAT D'ALLOCATION D'ÉTUDES



Une double garantie proposée aux étudiants IDE de 2ème et 3ème année :  
**une bourse + un poste**

**Centre Hospitalier Intercommunal Alençon - Mamers**



## LE CONTRAT D'ALLOCATIONS ÉTUDES ?

Le contrat d'allocation d'études consiste à verser une bourse aux étudiant(e)s de 2ème ou 3ème année d'IFSI en contrepartie d'un **engagement de servir de 2 ou 3 ans** au sein d'un service du CHICAM.

### Montant mensuel de l'allocation d'études pour un(e) étudiant(e) en 2ème ou en 3ème année d'IFSI

- **500 € nets** pendant les 12 mois de formation (soit 6 000 € au total) pour une affectation dans un service de **Médecine - Chirurgie - Obstétrique**
- **600 € nets** pendant les 12 mois de formation (soit 7 200 € au total) pour une affectation dans un secteur de **Gériatrie**

### Bon à savoir !

*L'allocation est réduite proportionnellement pour tout mois incomplet.*

*Le versement de l'allocation est suspendu sur la période estivale en cas d'emploi étudiant.*

*L'allocation est exonérée de toutes cotisations ou contributions sociales.*

*L'allocation est cumulable avec une bourse étudiante (sur critères sociaux) et avec les allocations chômage d'aide au retour à l'emploi.*

## LES ENGAGEMENTS

En signant un contrat d'allocations études, **vous vous engagez** à :

- poursuivre vos études et vous présenter aux épreuves du Diplôme d'Etat
- vous engager à intégrer l'un des services du CHICAM pendant au moins 18 mois après l'obtention de votre diplôme
- informer le CHICAM de tout changement de situation
- rembourser l'intégralité du montant de l'allocation versée si vous quittez l'établissement avant le terme de votre engagement de servir

En contrepartie, **le CHICAM s'engage** à :

- rédiger et signer votre contrat d'allocation d'études
- vous verser l'allocation mensuellement selon les modalités prévues
- vous engager après l'obtention de votre diplôme selon la durée d'engagement prévue
- vous accompagner tout au long du contrat (tutorat, parcours professionnels...)

Pour toute question :  
**drh@ch-alencon.fr**  
**02 33 32 54 91**

## POURQUOI DEVENIR INFIRMIER.E AU CHICAM ?

En travaillant au Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers, vous cochez toutes les cases !

Une **offre sanitaire et médico-sociale diversifiée**

Un établissement avec **des activités de référence** (centre de compétences maladies rares, équipes mobiles, service d'addictologie de niveau 2, maternité de niveau 2A...)

De **nombreuses possibilités d'emploi**

Des perspectives d'**évolution professionnelle** (spécialisation, encadrement)

La **possibilité d'être logé** le premier mois

Une **stagiairisation** à l'embauche

Un **Nouvel Hôpital** à Alençon à l'horizon 2030

Pour en savoir plus sur notre établissement, scannez le QR code

